



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 8227

### Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le non-respect des engagements gouvernementaux pris à l'égard des charges d'enseignement d'éducation physique. Ceux-ci avaient obtenus des 1968 l'accord du gouvernement de l'époque concernant leur alignement indiciaire sur celui des charges d'enseignement de l'éducation nationale. Presque deux décennies plus tard, en octobre 1987, le ministre de l'éducation nationale avait regretté la non-application de cette mesure et avait pris l'engagement de l'inscrire dans le projet de budget 1989. Or, au dernier moment, cette disposition a été supprimée. Il lui demande de bien vouloir expliquer les raisons de cette suppression et de prendre des mesures pour rectifier cette décision injuste.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'attention particulière portée par le ministre d'Etat à la situation des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive l'a conduit à proposer lors de la préparation de la loi de finances pour 1989 d'aligner l'échelle indiciaire des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive sur celle des charges d'enseignement des autres disciplines. Cette proposition n'a pu être retenue eu égard à l'ensemble des mesures prioritaires inscrites dans le projet de loi de finances en vue d'accroître les recrutements d'enseignants des la prochaine rentrée scolaire. Une proposition répondant au même objectif pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un nouvel examen dans le cadre des travaux faisant suite à la concertation avec les organisations syndicales afin de revaloriser la situation des enseignants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Montdargent Robert](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8227

**Rubrique :** Education physique et sportive

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 janvier 1989, page 208